



01.09.2015

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LES SACS TAXÉS



C'est à partir du 1^{er} janvier 2009; que seuls les sacs taxés officiels doivent être déposés dans les containers de la Commune.

Les 4 tailles de sacs sont à votre disposition dans les magasins de votre région :

- ❖ Grands distributeurs : Coop - Migros - Denner - Landi
- ❖ Stations-service
- ❖ Poste de Method

Vous trouverez la liste complète des commerçants et des communes participant aux sacs taxés sous : www.strid.ch.

Les sacs taxés sont vendus au prix de :

- | | |
|------------------|------------------------------|
| ❖ Sacs de 17 l. | Fr. 10.00/rouleau de 10 sacs |
| ❖ Sacs de 35 l. | Fr. 19.50/rouleau de 10 sacs |
| ❖ Sacs de 60 l. | Fr. 38.00/rouleau de 10 sacs |
| ❖ Sacs de 110 l. | Fr. 30.00/rouleau de 5 sacs |

RAPPEL : les couches-culottes et les protections pour adultes sont à mettre dans des sacs plastiques transparents (non taxés, à fournir par vos propres moyens) et déposés exclusivement dans la benne prévue à cet effet.